

REGLEMENT DES TRIATRÂLES (DATES DU FESTIVAL 7 ET 8 NOVEMBRE 2009)

**OBJET DES TRIATRÂLES.**

Art. 1 : Les triatrâles s'adressent à toutes les formations amateurs, adultes et qui s'expriment à l'aide du théâtre, quelque soit la nature des représentations et pratiquent volontairement le théâtre de façon permanente et à titre de loisir.

Art. 2 : Les Triatrâles ont pour objet de contribuer au développement et à la diffusion du théâtre amateur . L'envie de rencontrer les autres comédiens et la qualité du spectacle sont les conditions primordiales de la sélection des formations.

Art. 3 : A l'issue des Triatrâles, la troupe distinguée par le jury se verra remettre pour un an le « brigadier », elle s'engage à le rapporter l'année suivante et à le remettre à la prochaine troupe lauréate. Ce brigadier n'est pas le fruit d'un concours entre troupes, mais une façon de tisser des liens entre nous et d'assurer une continuité symbolique tout au long de l'année.

Art. 4 : Les troupes amateur qui souhaitent participer doivent transmettre auprès du secrétariat des Triatrâles : C/o Gilberte Marconnet Cublaise 43600 les Villettes, un dossier de candidature **avant le 1 juillet impérativement.**

art. 5 bis : le comité de sélection comprend : des membres de la municipalité de Ste Sigolène, du CD 43 de la FNCTA, du public, et de la troupe lauréate l'année précédente.

Art. 6 : Le dossier de candidature doit nécessairement comporter **sous peine de nullité:**

- ☐ Le titre complet de l'œuvre jouée et le nom de l'auteur.
- ☐ Des photographies différentes du spectacle et tout document pouvant servir à la publicité du spectacle.
- ☐ L'autorisation délivrée par la SACD s'il ya lieu.
- ☐ les dates ou le spectacle est visible par le comité de sélection. (un DVD du spectacle). Signaler si un Animateur intervenant de la FNCTA a vu le spectacle.
- ☐ Un plan de feu du spectacle.

Le dossier sera conservé par l'organisateur.

Art. 7 : Les résultats de la sélection seront rendus publics 1 mois 1/2 au moins avant la date des Triatrâles.

Art. 8 : La publication des résultats de la sélection comprend :

- ☐ La liste des troupes appelées à participer.
- ☐ Une liste complémentaire établie en vue d'assurer le remplacement des troupes admises et qui ne pourraient pas, pour des raisons de force majeure, participer aux Triatrâles.
- ☐ L'ordre des représentations est fixé par le Comité du festival, en fonction des demandes des troupes et des nécessités du planning.

Art. 9 : Dès réception de la notification, la troupe doit impérativement retourner au secrétariat des Triatérales une lettre d'engagement définitif. Le défaut de réponse, dans un délais de 15 jours après la date d'envoi de la notification est assimilé à un refus de participer. Dès lors, la première formation inscrite sur la liste complémentaire est invitée.

### ***DISPOSITIONS GENERALES.***

Art. 10 : Les organisateurs ne peuvent fournir aucun décors ni accessoires.

Art. 11 : Les troupes s'engagent à utiliser uniquement le matériel technique mis à leur disposition. Un inventaire de ce matériel figure en annexe du dossier de candidature.

Art. 12 : Pour des raisons climatiques ou autres, indépendantes de notre volonté, un éventuel repli dans une autre salle pourrait être envisagé. Cette décision appartiendra uniquement au Comité des Triatérales.

Art. 13 : Les droits d'auteurs sont à la charge de l'organisateur. Les compagnies doivent nous faire parvenir impérativement une photocopie de la demande d'autorisation à la SACD s'il y a lieu (si le spectacle n'est pas une création).

Art. 14 : Les organisateurs ne répondent pas des accidents que les compagnies invitées occasionneraient pendant leur prestation. Elles doivent être couvertes par une assurance. (Joindre attestation SVP).

Art. 15 : la troupe doit venir avec son régisseur, le régisseur des rencontre n'assurera pas la conduite lumière des spectacles. (conduite son ou lumière).

### ***CONDITIONS D'HEBERGEMENT ET D'ACCUEIL.***

Nous assurons gratuitement l'hébergement des troupes éloignées et les repas du samedi soir et dimanche midi ainsi que le petit déjeuner du dimanche pour les comédiens et 2 techniciens. (les hébergements et repas payants sont possibles pour les accompagnateurs) la demande doit être faite lors de l'engagement définitif de la troupe.

Une indemnisation kilométrique pour les troupes venant de plus de 50 km est possible en fonction de la trésorerie des Triatérales. Barème d'indemnisation : consulter le secrétariat des Triatérales : C/o Gilberte Marconnet Cublaise 43600 les Villettes tel : 04 71 66 59 95 mmarconnet@wanadoo.fr

### **ANNEXE :**

Les Triatérales mettent à la disposition des troupes, les équipements précisés dans les pages suivantes.

Les techniciens ou régisseurs de chaque troupe doivent prendre possession du plateau dès la fin de la représentation précédente pour les réglages lumière et l'installation du décors.

La répartition du parc de projecteur est effectuée par les techniciens des Triatérales. Le nombre de projecteurs et de circuits de jeux d'orgues est le même pour toutes les troupes. Il est rappelé que le démontage doit se faire dès la fin du spectacle.

***notifications techniques :***

**Dimension du plateau : 7x7**

**Lumière :**

- 10 Pc 1000 w**
- 10 Par 1000 w**
- 2 Par 56 longs 500w 110 volts couplés**
- 1 lumière noire (black gun)**
- une réglette néon lumière noire**
- 2 découpe 1000 w**
- 1 jeu d'orgues de 12 circuits de 2 kW par voie. (DMX)**
- Machine à fumée.**
- Les filtres et gélatines ne seront pas fournis par l'organisation.**

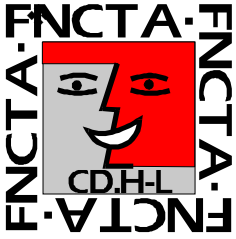
**la sonorisation est adaptée à la salle et se compose de :**

- 1 console de mixage -**
- 1 un lecteur de 5 CD**
- 2 enceintes**
- 1 ampli de 200w**

***Pour tout matériel ne figurant pas sur cette liste, nous consulter.***

**si vous emmenez un lecteur supplémentaire, prévoyez les raccords correspondants : 2 jacks mono 6,5 (ou fiche XLR).**

***Exemplaire à nous retourner signé et approuvé.***



FICHE INSCRIPTION

**IDENTITE :**

Nom de la troupe : .....

Adresse :  
.....  
.....

Nom, adresse, téléphone et Email du responsable à contacter :  
.....  
.....  
.....

Nombre de Comédiens : ..... Nombre de techniciens : .....

Nombre d'accompagnateurs souhaitant être hébergés (repas, couchage) : .....voir règlement

**LA PIECE OU CREATION :**

Titre de la pièce : .....

Auteur, s'il y a lieu ( penser à la photocopie de l'autorisation S.A.C.D ! ) : .....

Durée : ..... Genre .....

Quelques mots sur la pièce :  
.....  
.....  
.....  
.....

Dates et lieux de représentation :  
.....  
.....  
.....



Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre et d'Animation

**Comité Départemental Haute-Loire**

### **- DECOR, SON ET LUMIERES :**

Durée du montage du décor : ..... Durée du démontage du décor : .....

Besoin en éclairage (vous devez nous faire parvenir un plan de feu ) autres que ceux figurant dans la liste fournie.:

Besoin en son : .....

Nom et coordonnées du responsable technique : .....

### **- PROGRAMMATION :**

Souhaitez vous jouer : Samedi après midi | |

Samedi soir | |

Dimanche | |

Remarques :

La programmation sera faite en fonction des demandes et des impératifs du festival. Le fait de renvoyer la fiche d'inscription implique l'acceptation du règlement.

Contact du technicien du festival : Roland BOYER . 04 77 35 53 42 - Courriel : zavatars@free.fr

Signature du représentant de la troupe :

*Gilberte Marconnet-Cublaise- 43600 Les Villetes* Tel : (04) 71 66 59 95—

<http://zavatars.free>

page 5/5